

LE PARADOXE DE LA TRANSMISSION FAMILIALE DU POUVOIR

Marie Brossier, Gilles Dorronsoro

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « Critique internationale »

2016/4 N° 73 | pages 9 à 17

ISSN 1290-7839

ISBN 9782724634464

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2016-4-page-9.htm>

Pour citer cet article :

Marie Brossier, Gilles Dorronsoro « Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir », *Critique internationale* 2016/4 (N° 73), p. 9-17.
DOI 10.3917/crii.073.0009

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir

par Marie Brossier et Gilles Dorronsoro

h

istoriquement, la transmission familiale du pouvoir politique est loin d'être universelle ou très stable. C'est ce que montre l'opposition entre, d'une part, les empires romain et ottoman – où l'instabilité politique naît en partie de l'absence de règles de succession¹ –, d'autre part, les royautés occidentales qui installent progressivement des règles de transmission contraignantes, dont les systèmes démocratiques vont, en un sens, hériter². Expérimentées sur le continent européen à partir du XIX^e siècle, la généralisation des systèmes politiques concurrentiels et la circulation internationale des normes démocratiques ont largement contribué à renouveler les formes de sélection des élites politiques. Dès lors, nombreux ont été les observateurs à prédire la disparition de la transmission héréditaire du pouvoir politique. Celle-ci perdure cependant dans des régimes monarchiques³, qui ne constituent pas pour autant une catégorie homogène du point de vue de leurs règles de succession ou de leur fonctionnement concret, et dans certaines républiques autoritaires (Tunisie, Égypte, Syrie, Libye), dont les révolutions arabes ont montré à la fois la logique monarchique et la difficulté à transmettre le pouvoir au sein d'un clan familial⁴.

1. Paul Veyne, *L'empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil, 2015 ; Nicolas Vatin, Gilles Veinstein, *Le sérail ébranlé. La succession au trône ottoman des origines au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2003.

2. Andrew W. Lewis, *Le sang royal : la famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle*, Paris, Gallimard, 1986.

3. Ne sont pas concernées ici les monarchies symboliques de type britannique.

4. Jason Brownlee, « Hereditary Succession in Modern Autocracies », *World Politics*, 59 (4), 2007, p. 595-628 ; J. Brownlee, « The Heir Apparency of Gamal Mubarak », *The Arab Studies Journal*, 15/16 (2/1), automne 2007/printemps 2008, p. 36-56.

Par ailleurs, la transmission familiale du pouvoir persiste dans les systèmes politiques concurrentiels, alors qu'elle y semble *a priori* paradoxale. C'est à ce *puzzle* qu'est consacré notre dossier. En effet, le discours démocratique se fonde sur la rencontre d'individus – votants et candidats – dont les familles sont renvoyées à la sphère privée. Pourtant, l'usage de la parenté a quelquefois permis d'installer des dynasties politiques au sommet de l'État et, si les familles politiques à la tête de l'exécutif parviennent rarement à survivre à la troisième succession, il en va différemment pour les dynasties de parlementaires ou d'élus locaux. On constate ainsi que, sans qu'il y ait de transmission héréditaire de droit, des familles occupent des positions stratégiques dans nombre de systèmes politiques concurrentiels. De plus, le phénomène héréditaire en politique n'est pas spécifique à une région du monde puisqu'on le retrouve en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne. Il persiste dans des régimes en voie de démocratisation (les Bandaranaike à Sri Lanka, Gnassingbé au Togo, Bongo au Gabon), mais aussi dans les démocraties les plus installées (les Kennedy, Bush et Clinton aux États-Unis, Trudeau et Johnson au Canada, Le Pen en France, Kirchner en Argentine, Abe au Japon, Gandhi en Inde, Aquino aux Philippines). Ces phénomènes posent de manière concrète la question du renouvellement des élites et celle des conditions de la stabilité politique au sein de sociétés nouvellement démocratisées, mais aussi dans les démocraties établies. Pour comprendre les formes contemporaines de l'hérédité politique, ce dossier rassemble des études de cas sur l'Asie du Sud-Est, la France et le Liban. Il invite ainsi à réfléchir aux frontières – plus poreuses qu'il n'y paraît – entre expériences démocratiques polyarchiques et oligarchiques. Malgré son intérêt, la dimension familiale de la captation du pouvoir politique reste relativement inexplorée. On trouve des études de cas aux États-Unis⁵, au Canada⁶, en Amérique latine⁷, en Europe⁸, en Asie⁹, dans le monde

5. Karen V. Hansen, Anita Iltis Garey (eds), *Families in the US: Kinship and Domestic Politics*, Philadelphie, Temple University Press, 1998 ; Stephen Hess, *America's Political Dynasties. From Adams to Clinton*, New Brunswick, Transaction, 1997 (1966) ; Brian D. Feinstein, « The Dynasty Advantage: Family Ties in Congressional Elections », *Legislative Studies Quarterly*, 35 (4), 2010, p. 571-598.

6. Lawrence LeDuc, Judith I. McKenzie, Jon H. Pammett, André Turcotte, *Dynasties and Interludes: Past and Present in Canadian Electoral Politics*, Toronto, Dundurn Press, 2010 ; Jacques Gagnon, « Les grandes dynasties politiques québécoises », *Bulletin d'histoire politique*, 21 (2), 2013, p. 169-177.

7. Olga Wornat, *Reina Cristina: vida pública y privada de la mujer más poderosa de la Argentina*, Buenos Aires, Planeta, Cop, 2005 ; Vanessa Bernadou, « Nestor Kirchner : du président "sans pouvoirs" au "chef hégémonique" », *Critique internationale*, 43, avril-juin 2009, p. 89-107.

8. Claude Patriat, Jean-Luc Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, Paris, Économica, 1992 ; Christophe Jaffrelot (dir.), « Asie : la démocratie à l'épreuve du phénomène dynastique ? », dossier, *Critique internationale*, 33, octobre-décembre 2006 ; Ludvine Bantigny, Arnaud Baubérot, *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne, France et Italie, XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, PUF, 2011.

9. Saya Shiraishi, *Young Heroes: The Indonesian Family in Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2000 ; Pradeep Chhibber, « Dynastic Parties: Organization, Finance and Impact », *Party Politics*, 19 (2), 2013, p. 277-295 ; Yasushi Asako, Takeshi Iida, Tetsuya Matsubayashi, Michiko Ueda, « Dynastic Politicians: Theory and Evidence from Japan », *Japanese Journal of Political Science*, 16 (1), 2015, p. 5-32 ; Kanchan Chandra (ed.), *Democratic Dynasties: State, Party and Family in Contemporary Indian Politics*, New York, Cambridge University Press, 2016.

arabe¹⁰ et en Afrique subsaharienne¹¹. Ces études se sont principalement attachées à retracer les lignages familiaux évoluant dans la sphère du politique et de l'État en exposant les logiques familiales de reproduction du pouvoir au niveau local et central¹². Pourtant, elles questionnent peu les mécanismes concrets de l'hérédité politique, par exemple les stratégies de légitimation de l'héritier, la transmission de mandats et de fonctions, les tactiques de densification de réseaux d'appui informels.

Le dossier de *Critique internationale* paru en 2006 sous la direction de Christophe Jaffrelot¹³ a eu le mérite de se confronter à la question de l'hérédité en politique en développant une approche comparée sur des pays d'Asie (Inde, Sri Lanka, Japon, Corée notamment). Les études des cas japonais et indien constataient par exemple que la proportion d'héritiers, sous des formes d'ailleurs diverses, est suffisamment élevée dans ces deux pays pour que le phénomène y apparaisse comme un trait central du système politique, et non comme une anomalie transitoire. L'étude du cas indien¹⁴ soulignait le rôle déterminant du parti dans le choix de l'héritier (même si celui-ci appartient à la famille dominante) ; celle du cas japonais insistait sur la meilleure réussite électorale des députés héritiers, qui renverrait à des profils professionnels et psychologiques spécifiques¹⁵. Enfin, l'étude sur le Sri Lanka montrait que les affrontements des familles en vue d'accéder au pouvoir reflétaient le modèle anthropologique sous-jacent d'une division binaire de la société¹⁶. La présentation de ces cas semblait exclure une détermination par la « culture », mais n'allait pas jusqu'à proposer une matrice d'explication du phénomène. Est-ce parce que le fait héréditaire en politique résiste à toute forme de comparaison en raison de la diversité des systèmes sociopolitiques dans lesquels il se déploie ? Est-ce parce qu'il fait naviguer le politiste dans les eaux troubles d'un vocabulaire politologique qui emprunte sans cesse à la métaphore de la famille, de la parenté et de l'alliance (héritage, dauphin, descendance, parrainage, filiation, parricide, famille politique, parti frère) sans jamais en faire un

10. Sakina Boukhaima, « Bachar el-Assad : chronique d'une succession en Syrie », *Monde arabe*, 169, 2000, p. 164-172 ; Jean-Noël Ferrié, *L'Égypte entre démocratie et islamisme : le système Moubarak à l'heure de la succession*, Paris, Autrement, 2008 ; Florian Kohstall, Frédéric Vairel, « Introduction. Les élections législatives et présidentielles en Égypte de 2005 à 2010 », *Égypte/Monde arabe*, 7, 2010, p. 1-18 ; Thomas Pierret, *Baas et Islam en Syrie. La dynastie Assad face aux oulémas*, Paris, PUF, 2011 ; Jason Brownlee, Tarek Masoud, Andrew Reynolds, « Why the Modest Harvest? », *Journal of Democracy*, 24 (4), 2013, p. 29-44 ; Pierre Bonte, Édouard Conte, Paul Dresch (dir.), *Émirats et présidents : figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

11. Florence Bernault, Joseph Tonda, « Le Gabon : une dystopie tropicale », *Politique africaine*, 115 (3), 2009, p. 7-26 ; Mathilde Debain, « Chronique d'une victoire assurée. Retour sur la campagne présidentielle de 2009 au Gabon », *Politique africaine*, 115 (3), 2009, p. 27-46 ; Jean Njoya, « Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire », *Polis / Revue camerounaise de science politique*, 16 (1-2), 2009, p. 41-66.

12. Philippe Garraud, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989.

13. C. Jaffrelot (dir.), « Asie : la démocratie à l'épreuve du phénomène dynastique ? », cité.

14. C. Jaffrelot, « L'Inde, démocratie dynastique ou démocratie lignagère ? », dans *ibid.*, p. 135-152.

15. Éric Seizelet, « La patrimonialisation des charges parlementaires au Japon », dans *ibid.*, p. 115-133.

16. Éric Meyer, « Bipolarité et pratiques successorales dans la démocratie sri lankaise », dans *ibid.*, p. 153-164.

site d'observation privilégié de la succession politique ? Est-ce enfin parce que cet objet « non conventionnel » ou « non discipliné »¹⁷ qu'est l'hérédité heurte les limites de la discipline ?

Il reste vrai que la transmission familiale des systèmes de valeurs et du capital militant a été largement étudiée. La famille a ainsi été travaillée comme agence de socialisation et espace de transmission des capitaux notamment autour de la reproduction sociale des élites et de la formation de dynasties¹⁸. La famille s'est également imposée comme schème de pensée transposable dans le champ politique, d'où l'idée d'une homologie de structure entre la sphère familiale et la sphère politique¹⁹. Ces études n'ont cependant que peu questionné la transmission héréditaire du pouvoir du point de vue des mandats électifs et nominatifs, des fonctions, des stratégies, des positionnements politiques et des configurations partisans²⁰.

Sur des terrains non occidentaux, la dé-naturalisation des rapports politiques et sociaux assimilés à des rapports de parenté²¹ s'est appuyée sur des recherches en histoire et en anthropologie politique²² qui ont montré que la parenté contribue à la manifestation et à l'exercice du pouvoir par le biais de formes de tribalisme politique²³ et de factionnalisme politique²⁴. L'étude des « bricolages » constitutionnels et institutionnels, aujourd'hui délaissés²⁵, pourrait être réinvestie pour comprendre comment les stratégies institutionnelles mises en place par les leaders politiques visent à asseoir la position des membres de leurs réseaux familiaux. Penser la transmission familiale du capital politique suppose donc une approche délibérément à contresens de la logique individualiste qui fonde l'idéologie

17. Martine Kaluszynski, « À qui appartient la République ? Objets disciplinaires, objets disciplinés. De l'invitation à l'hybridation disciplinaire », dans Pierre Favre, Olivier Fillieule, Fabien Jobard, *L'atelier du politiste*, Paris, La Découverte, 2007, p. 79-96.

18. Pierre Bourdieu, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 105 (1), 1994 ; Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1998 ; M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil, 2007.

19. P. Bourdieu, « Stratégies de reproduction et modes de domination », art. cité.

20. Ces pistes ont été explorées au cours de la Section thématique intitulée « Hérédité et compétition politique : le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir politique dans les systèmes politiques concurrentiels » que nous avons organisée lors du Congrès de l'AFSP en 2013.

21. P. Bourdieu, *La Noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989 ; Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 ; Pierre Bonte, Enric Porqueres i Gené, Jérôme Wilgaux (dir.), *L'argument de la filiation. Aux fondements des sociétés européennes et méditerranéennes*, Paris, MESH, 2011.

22. Margaret Mead (ed.), *Cooperation and Competition among Primitive Peoples*, New Brunswick, Transaction, 2002 (1937).

23. Meyer Fortes, Edward Evans-Pritchard, *African Political Systems*, Londres/Oxford/New York, Oxford University Press, 1970 (1940) ; John Lonsdale, « Moral Ethnicity and Political Tribalism », dans Preben Kaarsholm, Jan Hultin (eds), *Inventions and Boundaries: Historical and Anthropological Approaches to the Study of Ethnicity and Nationalism* (IDS Roskilde Occasional Paper 11), 1994, p. 131-50.

24. Tarik Dahou, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le Delta du Sénégal*, Paris, Karthala, 2005.

25. Nicolas Van de Walle, « Démocratisation en Afrique : un bilan critique », dans Mamoudou Gazibo, Céline Thiriot (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, p. 134-164 ; Leonardo Villalon, Peter VonDoepf (dir.), *The Fate of Africa's Democratic Experiments: Elites and Institutions*, Bloomington, Indiana University Press, 2005

démocratique parce qu'elle oblige à mobiliser les concepts de famille, de parenté, d'alliance, d'héritage, de clientélisme. En dépassant les analyses sur la formation de « familles politiques » (qui abordent le parti comme une famille), notre propos est d'interroger la formation de « familles biologiques » en politique qui deviennent de véritables institutions politiques capables de se perpétuer sur plusieurs générations.

Les mécanismes de transmission du pouvoir au sein d'une même famille ramenant aux structures politiques, aux systèmes partisans, au degré de décentralisation, à l'idéologie dominante (familialiste ou conservatrice par exemple), nous avons fait le choix de comparer des cas d'études nationaux qui ne s'inscrivent ni dans les mêmes aires géographiques ni dans les mêmes trajectoires socio-historiques. La persistance de notabilités formant des dynasties politiques dans des espaces sociopolitiques circonscrits (villages, petites villes) ou à l'échelle d'un pays est un phénomène finalement assez banal²⁶.

Par ailleurs, l'existence de formes héréditaires du politique ne distingue pas un type de régime par rapport à un autre (démocratie, oligarchie, autocratie), mais permet au contraire de pointer les limites de l'approche en termes de régimes politiques. Ce dossier s'inscrit donc en faux contre l'opposition binaire entre autoritarisme et démocratie pour identifier les « zones grises » de l'hybridité²⁷ et mettre en lumière des interdépendances entre faits politiques du Nord et du Sud²⁸. Ainsi, dans les régimes sous contrainte, l'élection est moins importante que la sélection des candidats. Il s'avère également que le fonctionnement des partis politiques peut être affecté par la centralité des grandes figures charismatiques (oppositionnelles ou non), ce qui joue dans le sens de la construction d'un capital familial. Une hypothèse cohérente avec les cas étudiés ici est que la transmission du capital politique est facilitée par une conversion facile des différentes espèces de capital (économique et politique notamment). La famille, institution qui permet la conversion de capitaux (économique en scolaire par exemple) et leur transmission entre différentes générations, serait ainsi en position de s'imposer dans le champ politique.

Enfin, nous avons adopté une conception extensive de la famille qui reste suffisamment souple pour permettre d'aborder la complexité des représentations et des pratiques de la famille dans les sociétés qui nous intéressent. L'institution familiale « en pratiques »²⁹ permet de penser le modelage des liens familiaux au sein d'une dynastie politique marquée par un double processus d'accumulation et de dilapidation du capital politique par différentes générations.

26. Gilles Dorronsoro, « Rules and Resources: Uses of the Clan in the Village of Kirazbahçe (Turkey) », *European Journal of Turkish Studies*, 4, 2006.

27. Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle : convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.

28. Susan Hyde, R. Michael Alvarez, Thad Hall (eds), *Election Fraud: Detecting and Deterring Electoral Manipulation*, Washington, DC, Brookings Institution Press, 2008.

29. Jacques Lagroye, « L'institution en pratiques », *Revue suisse de science politique*, 8 (3-4), 2002, p. 114-128.

Discipliner l'objet hérédité ?

L'hérédité en politique est un objet âpre à travailler comme le rappellent l'ensemble des articles de ce dossier. D'abord parce qu'il s'agit d'éviter les lieux communs qui font dériver la réflexion sur la pente de la saga et, ensuite, parce qu'il a fallu faire des choix pour cerner au mieux l'objet d'étude. C'est moins la parenté que l'hérédité politique comprise comme la transmission du pouvoir au sein d'une même famille que nous avons retenue. Cette approche prend en compte les transmissions objectives et biologiques, mais aussi les usages symboliques et métaphoriques du schème de la parenté³⁰. À cet égard, la distinction entre hérédité politique (socialisation dans la politique) et hérédité élective (transmission d'un mandat)³¹ informe les contributions de Victor Marneur, Éric Soriano et Virginie Dutoya, tandis que la différence établie par C. Jaffrelot dans le dossier publié en 2006 entre politique dynastique (construite autour de statuts hérités) et politique lignagère (succession en politique de plusieurs générations) nourrit les textes de V. Dutoya, Ward Vloeberghs et É. Soriano. À partir de ces deux distinctions, les auteurs de ce dossier montrent comment l'hérédité constitue une ressource dans la compétition politique. Si V. Dutoya rappelle son importance dans l'accès à la sphère politique en Inde, mais également son coût, É. Soriano donne à voir la genèse paradoxale de l'hérédité politique en Nouvelle-Calédonie comme une catégorie inventée par le colonisateur français dans les années 1950 en vue d'ouvrir le système politique après l'abolition du Code de l'indigénat.

Pour favoriser l'approche comparative tout en restituant la singularité de chaque situation, nous avons fait le choix d'un croisement d'échelles (locale, régionale, nationale) et de temporalités. Les logiques héréditaires de sélection du personnel politique sont ainsi replacées dans le temps long du politique et de la famille, ainsi que dans leur très fort ancrage territorial. L'entrée par le genre – la différenciation et la hiérarchisation des sexes – est peu utilisée pour étudier l'héritage en politique. Pourtant, comme le rappellent V. Marneur et V. Dutoya, elle permet de comprendre comment l'accès transgressif des femmes en politique par la famille contredit à la fois la logique démocratique égalitaire *et* la hiérarchie familiale. Que ressort-il de ces études ? Tout d'abord le constat que travailler l'hérédité confronte le chercheur à un ensemble d'obstacles et de contraintes d'ordre méthodologique. La diversité des approches (quantitatives et qualitatives) et des outils de collecte de données (archives, revues de presse, entretiens semi-directifs, questionnaires, bases de données) mobilisés par les chercheurs de ce dossier a donné lieu à différentes formalisations. Ensuite, l'exercice de la catégorisation auquel se sont livrés les auteurs leur a permis de construire des figures idéales-typiques de

30. Michel Offerlé, « Usages et usure de l'hérédité en politique », *Revue française de science politique*, 43 (5), 1993, p. 851.

31. Philippe Garraud, « La ville en héritage. Hérédité familiale et héritage politique chez les maires urbains », dans C. Patriat, J.-L. Parodi (dir.), *L'hérédité en politique*, *op. cit.*, p. 220.

l'héritage politique qui prennent en compte les statuts, les rapports de domination et la culture matérielle, ainsi que les modes de transmission horizontal (mari/femme, frère/frère) ou vertical (père-fils/fille, père/gendre).

À partir de cette configuration méthodologique et catégorielle, les auteurs de ce dossier développent, sur leurs terrains respectifs, deux thèmes de recherche : la famille comme lieu de transmission d'un capital et de compétences spécifiques et la relation entre héritiers et électeurs lors des élections.

Formation des dynasties politiques et constitution d'un capital politique familial

Le phénomène héréditaire pose la question de la circulation des capitaux au sein des familles et entre les espaces sociaux : comment une relation de pouvoir peut-elle être objectivée au point de devenir transmissible ? Le phénomène héréditaire, qui semble aller à l'encontre de la rationalisation annoncée par Weber³², est à rapprocher des formes de patrimonialisation dans le champ économique qui, loin de disparaître, semblent s'accroître. Mais, là où l'accumulation de capital économique au sein de la famille s'explique assez facilement, la transmission de capital politique accumulé est un phénomène plus complexe et plus instable, peut-être parce que le capital politique est moins objectivable³³. Cette question amène notamment à s'interroger sur la socialisation des héritiers (et d'abord sur le choix de ces derniers), la construction du nom et les stratégies d'accès aux mandats électifs nationaux et locaux.

Les capitaux non politiques (charismatique, économique, religieux) transmis dans les familles le sont sous certaines conditions (génération, genre, primogéniture, dispositifs de transmission). Les auteurs articulent les enjeux de statut et de vocation à la construction de la légitimité et à l'apprentissage des compétences politiques. Ils soulignent en particulier que la conversion des caractéristiques individuelles en ressources collectives est ce qui permet l'élection. Les trajectoires des membres de ces familles permettent également d'interroger la conversion de ces capitaux entre différents espaces sociaux : par exemple, quelles conditions doivent être réunies pour que le capital charismatique ou économique d'une famille soit investi en politique ? La réponse renvoie à l'existence de barrières (légalles ou autres)

32. Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1ère édition 1905, Paris, Gallimard, 2003.

33. Michel Gollac, Pierre Laulhé, « Les composantes de l'hérité sociale : un capital économique et culturel à transmettre », *Économie et statistique*, 199-200, 1987, p. 95-105 ; P. Bourdieu, « Stratégies de reproduction et modes de domination », art. cité, p. 11 ; P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1994 ; C. Patriat, J.-L. Parodi (dir.), *L'hérité en politique*, op. cit. ; M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesse en France*, op. cit. ; Florence Weber, Séverine Gojard, Agnès Gramain (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003 ; Céline Bessière, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir, 2010 ; Sibylle Gollac, « La pierre de discord. Stratégies immobilières familiales dans la France contemporaine », thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2011 ; S. Gollac, « Les ambiguïtés de l'aînesse masculine. Transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération », *Revue française de sociologie*, 54 (4), 2013, p. 709-738.

à la conversion et ouvre sur une typologie des familles établie en fonction de leurs capitaux initiaux et de leur stratégie de conversion. W. Vloeberghs montre ainsi que la porosité des champs économique et politique au Liban – et non pas l'organisation confessionnelle – permet d'expliquer la constitution de dynasties politiques dont certaines remontent au XVIII^e siècle. Avec l'analyse du cas libanais, on constate que l'accumulation économique suppose le plus souvent un investissement politique, la réciproque étant moins vraie. La contribution de É. Soriano sur la Nouvelle-Calédonie montre comment le système politique (la colonisation) a créé les conditions d'une transformation de la parenté, devenue activable dans le champ politique par la médiation d'un investissement partisan/institutionnel dont il souligne la forte dimension entrepreneuriale. V. Marneur et V. Dutoya soulignent eux aussi, respectivement pour la Gironde et l'Inde, l'importance des capitaux acquis tant dans la famille que dans l'activité professionnelle pour comprendre la trajectoire ascendante des héritiers.

Qualifier et disqualifier l'hérédité en politique

Enfin, la transmission n'a rien de naturel, ni d'évident, elle a besoin d'être constamment légitimée. Dès lors, comment les gouvernants cherchent-ils à imposer la famille comme un modèle légitime d'organisation politique ? Comment les gouvernés se réapproprient-ils (ou non) ce registre ? La perception publique de la transmission familiale du pouvoir politique et les élections sont les moments de validation (ou de sanction) citoyenne. Dans la lignée des travaux de sociologie pragmatique, les auteurs ont tenté d'identifier les registres de justification mobilisés dans la compétition politique, notamment électorale. Est-on élu parce qu'on est, ou malgré le fait qu'on soit, le fils de son père ? Le registre familialiste (qui justifie la transmission) et républicain (qui l'invalidé) entrent-ils en confrontation lors des moments électoraux ? Quels sont les arrangements institutionnels et constitutionnels mis en place pour légaliser ou interdire cette transmission ? En Nouvelle-Calédonie, l'introduction des élections a profondément modifié les logiques de transmission et d'exercice de l'autorité. En Inde, les quotas et les privilèges dont bénéficient les membres des dynasties politiques ont été vivement critiqués. Au Liban, deux dynasties présentes en politique, l'une depuis le XIX^e siècle et l'autre depuis les années 1980, ont mis en place au fil des générations des stratégies électorales qui ont contribué à façonner le contexte sociopolitique libanais. La formation et la survie de dynasties posent donc la question du parti politique et du système partisan qui les rendent possibles. En principe, la spécialisation du politique condamne une institution non spécialisée comme la famille. Or la réalité est plus ambiguë, car les partis – instance centrale de la sélection des candidats – fonctionnent selon des modalités complexes où les solidarités familiales et les rétributions multiples influencent directement la densité des réseaux qui soutiennent ces dynasties.

Au final, la transmission dynastique du pouvoir n'est pas incompatible avec le fonctionnement des systèmes représentatifs : elle confronte des mécanismes de patrimonialisation du pouvoir à des logiques *a priori* ouvertes de succession et de reproduction du politique dans des systèmes (plus ou moins) concurrentiels. La succession héréditaire en politique serait ainsi un phénomène présent partout dont l'intensité seule varie. Les règles du jeu (cumul et limites de mandats, mode de scrutin, etc.) et la maturation des réflexes démocratiques jouent ici un rôle fondamental. ■

Marie Brossier est professeure au département de science politique de l'Université Laval, Canada. Ses travaux portent principalement sur les reconfigurations des pratiques de la citoyenneté en Afrique de l'Ouest. Ils s'articulent autour de la sociologie des mouvements sociaux, de la sociologie des institutions et de la politique comparée. Elle développe actuellement un projet de recherche sur la transmission familiale du pouvoir politique en Afrique subsaharienne (financement FQRSC), et participe à différents programmes de recherche collective qui portent sur les élections et la citoyenneté au Sénégal (financement Université Paris 1-Columbia University) et sur l'enjeu de l'internationalisation de l'éducation en Afrique (financement Agence nationale de la recherche française – Université de Bordeaux). Sa thèse de doctorat (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010) intitulée « Quand la mobilisation produit de l'institution. Pratiques de la famille et organisations religieuses au Sénégal » est en cours de publication aux éditions Karthala.

marie.brossier@pol.ulaval.ca

Gilles Dorronsoro est professeur de science politique à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre senior de l'Institut universitaire de France, responsable d'un projet ERC (European Research Council) « Social Dynamics of Civil Wars ». Ses travaux portent principalement sur les questions identitaires et les guerres civiles. Il a notamment publié *Revolution Unending. Afghanistan, 1979 to the Present* (New York, Columbia University Press, 2005, version étendue de *La révolution afghane, des communistes aux Talibans*, Paris, Karthala, 2005) ; *Identités et politique. De la différenciation culturelle au conflit* (avec Olivier Grosjean, Paris, Presses de Sciences Po, 2015) ; *Syrie. Anatomie d'une guerre civile* (avec Adam Baczko et Arthur Quesnay, Paris, CNRS Éditions, 2016).

gilles.dorronsoro@univ-paris1.fr